

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1849

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, Mme Amiable, M. Asensi,  
M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier,  
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,  
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 48**

Après le mot :

« vert »,

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est essentiel de généraliser l'enseignement de l'écologie et du développement durable dans les filières professionnelles et supérieures et non de le limiter aux grandes écoles et aux universités. Ainsi, le « Plan vert » ne doit pas simplement concerner les campus de facultés. De même, la labellisation sur le fondement de critères de développement durable doit être rendue également possible pour les établissements délivrant des CAP, BEP, BTS, DUT ou un apprentissage.